DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Quorum : 17
Nombre de conseillers présents : 31

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Martine LERICHE, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE.

Excusées par procuration :
Danielle TODESCO donne procuration à Franck LENOIR en date du 22 septembre 2026
Anca VORONIN donne procuration à Fabien DOUCET en date du 23 septembre 2026

Secrétaire de séance : Franck LENOIR

Objet : Présentation du rapport annuel des services publics locaux - gestion des déchets ménagers et assimilés – assainissement collectif et non collectif
Délibération 127

Par courrier en date du 23 juillet 2026, Limoges Métropole – Communauté urbaine a transmis aux communes membres les rapports annuels portant sur l'exercice 2025 relatifs :

- au prix et à la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif ;
- au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Limoges Métropole a également communiqué les liens permettant de consulter les rapports produits par plusieurs délégataires de services publics concernant notamment les transports urbains, les parcs de stationnement, les réseaux de chaleur ainsi que les concessions de distribution publique d'électricité et de gaz. Ces documents sont transmis pour information et ne font pas l'objet de la présente prise d'acte.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les rapports annuels relatifs aux services publics d'assainissement et de prévention et de gestion des déchets font l'objet d'une présentation aux conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ces rapports sont mis à disposition du public et sont notamment consultables sur le site internet de Limoges Métropole.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation :

- du rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif ;
- du rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Une synthèse des principaux éléments de ces rapports figure ci-après.

Les rapports complets sont consultables en ligne :

- https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/publications/rapport-annuel-2025-sur-le-prix-et-la-qualite-des-services-publics-dassainissement-collectif-et-non-collectif-598910
- https://www.limoges-metropole.fr/informations-transversales/publications/rapport-annuel-sur-le-prix-et-la-qualite-du-service-public-de-gestion-des-dechets-menagers-et-assimiles-2025-599149

1. RAPPORT ANNUEL SUR L'ASSAINISSEMENT

1.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Nature exacte du service assuré par Limoges Métropole : le service de l'assainissement collectif assure en régie directe la gestion et l'exploitation des dispositifs de collecte et d'épuration de **20 communes** : Aureil, Boisseuil, Bonnac la Côte, Chaptelat, Condat sur Vienne, Couzeix, Eyjeaux, Feytiat, Isle, Le Palais sur Vienne, Le Vigen, Limoges, Panazol, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint Gence, Saint Just le Martel, Solignac, Verneuil sur Vienne et Veyrac.
Le réseau de collecte des eaux usées et pluviales de l'ensemble des 20 communes s'étend sur **1 915 km** (unitaire : 226 km, séparatif : 922 km d'eaux usées et 767 km d'eaux pluviales) et dessert **53 820** branchements.
L'ensemble du traitement des effluents est assuré par **54 stations d'épuration** (STEP) d'une capacité globale de **306 245 Équivalents-Habitant** :

- sur la **commune de Limoges**, par la **station d'épuration principale** d'une capacité de traitement de 285 000 Equivalents-Habitant, un bassin tampon (Bassin des Casseaux) de 9 000 m³ permettant de réguler les débits issus du réseau unitaire en périodes pluvieuses ;
- sur **l'ensemble des communes**, par **53 autres unités de traitement** (station d'épuration à boues activées, lagunes, rhizosphères, disques biologiques, filtres bactériens...).

La tarification

Il est prévu un niveau d'investissement soutenu pour permettre, d'une part, une réhabilitation importante de certains réseaux vieillissants ou insuffisants, et d'autre part, la rénovation d'installations de traitement qui s'avèrent sous-dimensionnées compte tenu de l'évolution démographique des secteurs desservis.

Une augmentation de 2,4 % sur le tarif HT de base, entre 2025 et 2026, est nécessaire afin de ne pas dégrader les ratios budgétaires. Elle permet également de compenser des baisses de consommations prévisibles.

En 2026, le tarif unique pour les 20 communes concernées s'établit à **1,870 € TTC** /m3 et se décompose ainsi : 1,596 € HT + 0,104 € de taxe de l'Agence de l'eau + 0,17 € de TVA à 10 %.

Il est précisé que ce tarif est entièrement proportionnel aux volumes consommés. En effet, il n'est pas appliqué d'abonnement.

La réforme des redevances des agences de l'eau

Depuis 2025, de nouvelles redevances ont été mises en place par les Agences de l'eau :

- **Assainissement collectif** : la redevance « modernisation des réseaux de collecte » a été remplacée par la redevance « performance des systèmes d'assainissement ». Son montant passe de 0,092 € TTC/m³ en 2025 à 0,114 € TTC/m³ en 2026 = **hausse de 23,9%.**
- **Eau potable** : la redevance « lutte contre la pollution » a été remplacée par les redevances « consommation » et « performance eau potable ». Le montant de ces redevances passe de 0,411 € TTC/m³ en 2025 à 0,361 € TTC/m³ en 2026 = **baisse de 12,2 %.**

Les tarifs sont votés par le Conseil Communautaire en décembre, pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante.

Panazol, commune gérée en délégation de service public pour l'eau potable est soumise à la facturation unique d'eau et d'assainissement par le délégataire du service d'eau potable (Service des Eaux des 3 Rivières / SAUR). La partie assainissement est reversée au budget Assainissement de Limoges Métropole, selon une convention établie à cet effet.

1.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nature exacte du service assuré par Limoges Métropole : le service de l'assainissement non collectif (SPANC) contrôle les installations neuves et vérifie le bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes, **10 886** au 31/12/2025. Il répond aux missions suivantes : réalisation de contrôles techniques, information et conseils aux usagers, examens et émissions d'avis techniques sur les dossiers d'urbanisme.

Instruction de demandes d'installations neuves ou à réhabiliter : le service a instruit **346** dossiers de contrôle des installations (**182** dossiers de conception et **164** dossiers de bonne exécution). Parallèlement, **177** demandes de permis de construire, **219** demandes de

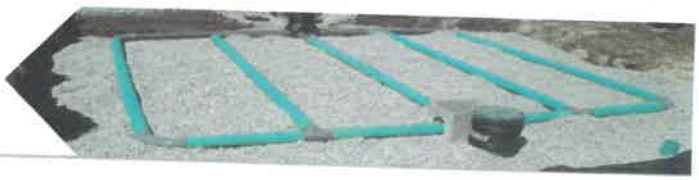
certificat d'urbanisme, **216** déclarations préalables et **15** demandes de permis d'aménager ont été instruites.

Contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien des installations existantes réalisés en 2025 : les contrôles ont été réalisés comme suit : Boisseuil (27 contrôles), Condat sur Vienne (37 contrôles), Couzeix (216 contrôles), Feytiat (1 contrôle), Limoges (21 contrôles), **Panazol (1 contrôle)**, Peyrilhac (81 contrôles), Rilhac-Rancon (58 contrôles), St-Gence (77 contrôles), Solignac (22 contrôles), Verneuil-sur-Vienne (106 contrôles) et Veyrac (36 contrôles).

Ainsi, en 2025, 683 visites de contrôle de fonctionnement et d'entretien ont été réalisées, soit une **diminution de 15% par rapport à 2024** (807 visites).

Autres indicateurs :
Nombre d'habitants concernés par l'assainissement non collectif : **27 215** pour 10 886 installations.
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : **89.6% en 2025** (89,5% en 2024).

REDEVANCES 2025 APPLIQUEES PAR Le service public d'assainissement non collectif



En application des articles R.2333-121 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ensemble de ces prestations de contrôle doivent donner lieu au paiement d'une redevance par les usagers du service. Par délibération du Conseil Communautaire, les tarifs suivants ont été appliqués en 2025 :

Nature du contrôle	Tarifs 2025 en € nets de taxe	Tarifs 2026 en € nets de taxe
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant moins de 20 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	311,26 € (155,63 € / contrôle)	Conception : 210,41 € Réalisation : 105,21 €
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant entre 20 et 50 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	465,84 € (232,92 € / contrôle)	Conception : 314,91 € Réalisation : 157,45 €
Contrôle de conception et de réalisation pour une installation à créer (construction neuve) couvrant plus de 50 équivalent habitant (facturation établie à l'issue du contrôle d'exécution)	543,12 € (271,56 € / contrôle)	Conception : 367,15 € Réalisation : 183,57 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant moins de 20 équivalent habitant	90,87 €	92,14 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant entre 20 et 50 équivalent habitant	135,78 €	137,68 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien périodique d'installation existante couvrant plus de 50 équivalent habitant	158,76 €	160,98 €
Pénalité financière en cas de refus manifeste de contrôle de fonctionnement de la part de l'usager (refus, absences répétées...)	181,74 €	184,28 €
Taux de majoration applicable pour le calcul de la pénalité financière en cas d'absence de travaux de mise en conformité dans le délai réglementaire d'un an après la vente	400 %	400 %
Contrôle de fonctionnement et d'entretien d'installation existante dans le cadre de préalables aux transactions immobilières	252 €	255,53 €
Réponse aux demandes de renseignements émanant des notaires dans le cadre de préalables aux transactions immobilières (instruction administrative seule sans déplacement sur site ni contrôle d'installation)	40,11 €	41,40 €

2. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

NATURE EXACTE DU SERVICE ASSURÉ PAR LIMOGES MÉTROPOLE

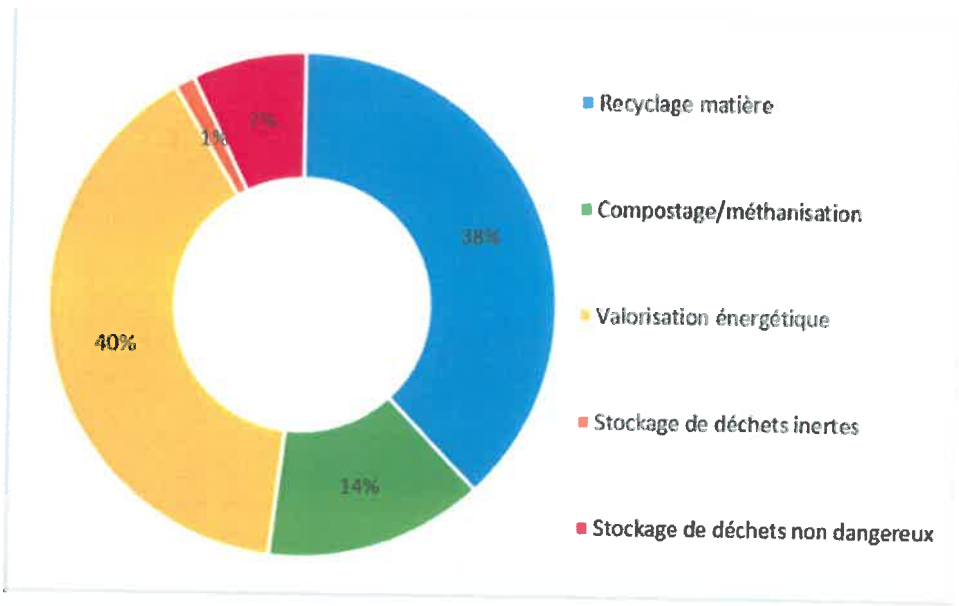
Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés porte sur la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets ménagers des 20 communes, soit 207 000 habitants. En 2025, Limoges Métropole a collecté **95 569** tonnes de déchets ménagers et assimilés, représentant une **diminution de 6,1 %** par rapport à 2024.

INDICATEURS LIÉS À LA COLLECTE :

	En tonnes		En kg/hab/an			
	2024	2025	2024	2025	Évolution en kg/hab/an	Évolution en %
Papiers et emballages	12 896	12715	62,4	61,4	-1,0	-1,7 %
Verre	5 463	5 502	26,4	26,6	+0,2	0,5 %
Cartons (centre-ville)	403	380	2,0	1,8	-0,2	-5,9 %
Textiles	764	693	3,7	3,3	-0,4	-9,5 %
Piles	9	12	0,04	0,01	+0,03	33,0 %
Encombrants	271	254	1,3	1,2	-0,1	-6,5 %
Biodéchets	639	677	3,1	3,3	+0,2	5,6 %
Ordures ménagères résiduelles	38 716	37 823	187,4	182,6	-4,8	-2,6 %
Apports en déchèteries (hors réemploi)	42 362	37 514	205,0	181,1	-23,9	-11,7 %
Total	101 523	95 569	491,4	461,4	-30,0	-6,1 %

Parmi les 9 flux de déchets collectés et répondant à la définition des Déchets ménagers et assimilés (DMA), les Ordures ménagères résiduelles (OMr), les apports en déchèteries et les emballages recyclables représentent respectivement 39,6%, 39,2 % et 13,3 % du gisement total collecté de 95 569 tonnes en 2025.

INDICATEURS TECHNIQUES LIÉS AU TRAITEMENT :



Source : Limoges Métropole

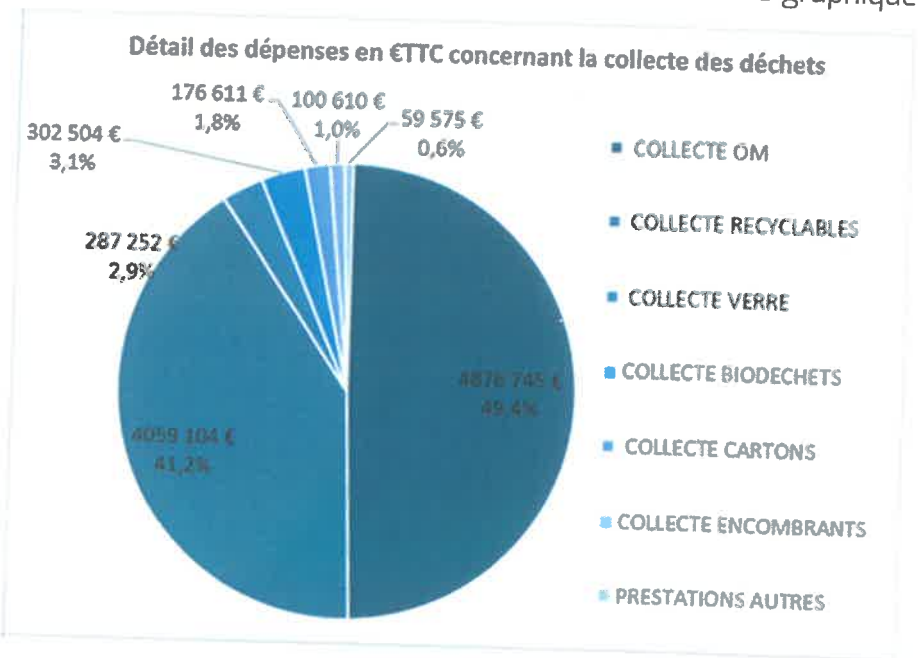
La loi de transition énergétique de 2015 impose un objectif de taux de valorisation (recyclable matière et valorisation organique) de 55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 60% en masse en 2025.

COÛT DU SERVICE EN 2025 :

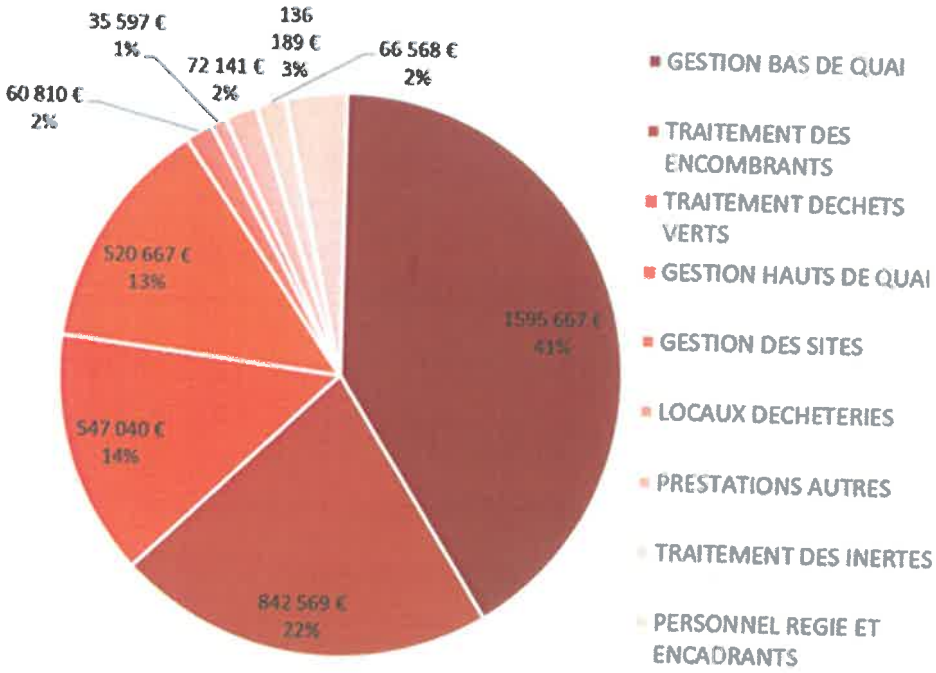
Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2024	CA 2025	Différence en €TTC	% / année n-1
Charge de structure	840 953	909 917	68 964	8,20%
Locaux administration	41 941	51 536	9 595	22,88%
Collecte des déchets	9 954 127	9 862 401	-91 726	-0,92%
Déchèteries	3 991 796	3 741 058	-250 738	-6,28%
Tri valorisation des déchets	2 969 904	3 004 390	34 485	1,16%
Réduction des déchets	156 238	185 272	29 034	18,58%
Gestion administrative	12 708	5 094	-7 615	-59,92%
Contenants	208 024	177 663	-30 361	-14,59%
CEDLM	8 707 581	9 318 256	610 675	7,01%
Salaires	4 209 784	4 849 851	640 067	15,20%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	31 093 057	32 105 439	1 012 381	3,26%

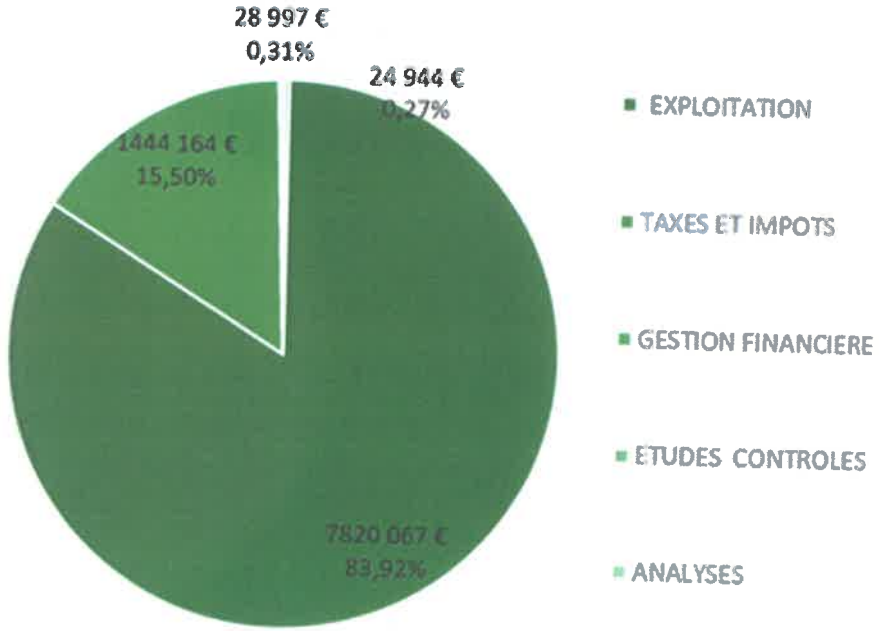
Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 3,26 % par rapport à 2024.
Les dépenses liées à la centrale énergie déchets sont en augmentation car, contrairement à 2024, l'installation a fonctionné toute l'année avec des dépenses de traitement des mâchefers et REFIOM classiques sur l'année.
Concernant les salaires, l'augmentation est due à une prise en charge d'une part complémentaire de la masse salariale des équipes de la propreté urbaine.
Les trois activités les plus importantes sont détaillées dans les trois graphiques suivants :



Détail des dépenses en €TTC concernant l'exploitation des Déchèteries (hors personnel en régie)



Détail des dépenses en €TTC concernant la Centrale Energie Déchets (hors personnel en régie)



Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	CA 2024	CA 2025	Différence en €TTC	% / année n-1
Locaux	35 132	5 463	-29 670	-84%
Collecte des déchets	112 592	55 890	-56 702	-50%
Déchèteries	243 214	60 831	-182 382	-75%
Réduction des déchets	209 984	26 121	-183 863	-88%
Contenants	411 197	378 073	-33 124	-8%
CEDLM	1 146 094	148 813	-997 281	-87%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**2 158 214**	**675 191**	**-1 483 023**	**-69%**
Projet d'UVE	320 842	2 969 840	2 648 998	

Les dépenses d'investissement ont beaucoup baissé par rapport à l'année 2024. Après deux années de travaux importants sur la centrale d'énergie des déchets, l'année 2024 a connu une part d'investissement très contenue.
Il y a eu moins d'achats de composteurs et bornes biodéchets, expliquant la baisse des volumes financiers sur la ligne de réduction des déchets. De plus, il n'y a pas eu de travaux particuliers sur les déchèteries.
En revanche, Limoges Métropole ayant la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet UVE (Unité de Valorisation Énergétique), la totalité des dépenses liées sur l'année 2024 ont toutes été supportées par le budget général de Limoges Métropole.

Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA 2024	CA 2025	Différence en €TTC	% / année n-1
TEOM	23 455 557	23 983 542	527 985	2,25%
Redevance Spéciale	1 704 015	1 761 409	57 394	3,37%
Soutiens Eco-organismes	3 590 991	2 207 708	-1 383 283	-38,52%
Recettes liées à la réduction des déchets	300 316	293 318	-6 998	-2,33%
Vente matériaux HT	1 189 635	1 099 363	-90 272	-7,59%
Recettes liées aux Déchèteries	261 315	376 778	115 462	44,19%
Recettes liées à la CEDLM	7 540 346	8 573 256	1 032 910	13,70%
Autres (remboursements assurance, pénalités)	37 435	169 472	132 036	352,71%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**38 079 611**	**38 464 846**	**385 235**	**1,01%**

SYNTHÈSE

Caractéristique de la collectivité	Limoges Métropole
Compétences	Collecte et traitement
Nombre de communes	20
Population desservie (population municipale desservie INSEE)	207 147
Taux d'habitat collectif	52,5 %
Typologie d'habitat (source ADEME)	Urbain
Collectivité engagée dans un programme local de prévention	OUI

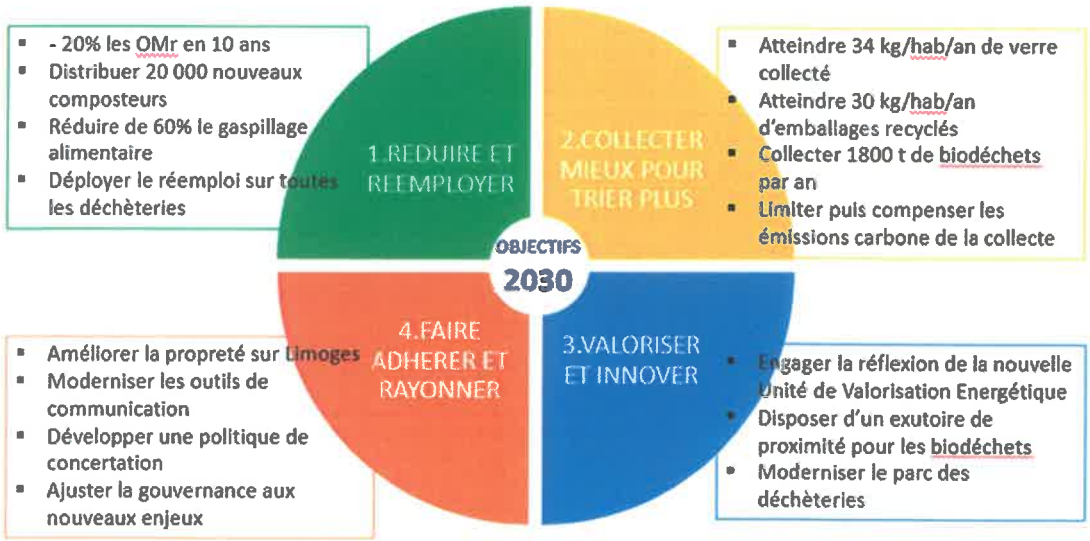
Indicateurs techniques liés à la collecte	2025	Évolution n/n-1	Évolution n/ 2010
Déchets ménagers assimilés (DMA) collectés en tonne	101 523		
DMA en kg/hab/an	461,4	-6 %	-2,9 %
Ordures ménagères résiduelles (Omr) en kg/hab/an	182,6	-2,3%	-24,4 %
Apports en déchèteries en kg/hab/an	181,1	-11,4%	+31,8 %
Papiers emballages en kg/hab/an	61	-1,4%	-10,8 %
Verre en kg/hab/an	26,6	+0,7%	+6,2 %

Indicateurs techniques liés au traitement	2025	Évolution n/n-1	Évolution n/ 2010
Refus de tri en kg/hab/an	19,9	+3,8%	+151 %
Part de déchets enfouis en kg/hab/an	58,5	-44,9%	+34,8 %
Part de déchets enfouis en excluant les déchets liés aux arrêts de la CEDLM en kg/an/hab	33,4	-0,31%	-23,1 %
Taux de valorisation matière et organique au sens de la réglementation	49,0%	-4,1%	+31,1 %
Taux de valorisation matière et organique réel	56,1%	+3,8%	+24,7 %

Indicateurs financiers	2025
Coût aidé en € HT/tonne	233
Coût aidé en € HT/hab	99

OBJECTIFS

La Direction de la prévention et de la gestion des déchets s'attachera à répondre aux nouveaux objectifs opérationnels définis afin de répondre aux enjeux de la gestion des déchets sur le territoire d'ici 2030 :



L'année 2026 sera notamment marquée par :

- Le test du Lixo sur les bonbonnes de protoxydes d'azote,
- La réalisation d'un MODECOM qui permettra de caractériser le gisement de déchets produits et d'orienter les actions à mettre en œuvre,
- La recherche de partenaires possibles pour le tri des déchets recyclables au-delà des 28 000 tonnes,
- La poursuite du projet concernant la nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets résiduels et l'attribution du marché de construction et exploitation.

DÉLIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-5, L. 2224-17-1 et D. 2224-1 à D. 2224-5 ;
VU le rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif ;
VU le rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
VU la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT que ces rapports ont été transmis à la Ville de Panazol par Limoges Métropole – Communauté urbaine ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal d'en prendre connaissance ;
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
En Mairie, le 25 septembre 2026

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 28/09/2026
Publié ou notifié
29/09/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Présentation du rapport annuel des services publics locaux - gestion des déchets ménagers et assimilés ? assainissement collectif et non collectif

Date de décision: 25/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/09/2026

Numéro de l'acte : 06_DELIB127

Identifiant unique de l'acte : 087-218711406-20260925-06_DELIB127-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8
Domaines de competences par themes
Environnement

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : DELIB127-PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.pdf (99_DE-087-218711406-20260928-06_DELIB127-DE-1-1_1.pdf)